



## MAIRIE 42330 CUZIEU

### Arrêté portant nomination des membres du Conseil d'Administration du CCAS

#### ARRÊTÉ n° 49/2026

Le Maire de la commune de CUZIEU,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment les articles L 123-6, R 123-11, R 123-12 et R 123-15,

Vu la délibération 2026-020 en date du 20 mars 2026 fixant le nombre de membres du Conseil d'Administration du CCAS,

Vu l'affichage en Mairie,

Considérant qu'il y a lieu de pourvoir à la désignation de sept membres,

Considérant qu'aucune proposition n'a été formulée par les Associations départementales,

## ARRÊTE

**Article 1 :** Sont nommés membres du Conseil d'Administration du Centre Communale d'Action Sociale :

- Madame Ginette DENIS
- Madame Michèle TORRON
- Madame Joëlle JULLIEN
- Madame Christine VAN LANDER
- Madame Nadège LYONNET
- Monsieur Gérard LECLERCQ
- Monsieur Morgan RIOUX

**Article 2 :** Conformément à l'article L 123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles, la durée du mandat des membres nommés par le Maire est la même que celle du mandat des administrateurs issus du Conseil Municipal.

**Article 7 -** En application des dispositions du décret n° 65-29 du 11 janvier 1965 modifié le 28 novembre 1983, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lyon par courrier ou sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication.

**Article 8 –** Le présent arrêté sera affiché en Mairie et publié sur le site internet de la Commune. Il sera notifié à chacune des personnes concernées et transmis au représentant de l'État.

Fait à CUZIEU, le 24 avril 2026

Le Maire,  
Jean-François RASCLE

